



2025

DÉCISION MUICIPALE
N°2025 - 37
En date du 18 mars 2025

Objet : Soirée bénévoles du 29 mars 2025 – Versement d'un acompte de réservation de 50% - Société traiteur « Sandrine Traiteur »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2024-107 du 5 décembre 2024 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant que la commune souhaite organiser un repas pour remercier les bénévoles pour leur engagement lors des manifestations organisées en 2024.

Considérant le devis n°20250304 en date du 5 mars 2025 de la société Sandrine traiteur sis 11 Grande Rue – 95270 Asnières sur Oise pour un montant de 3 580,00 € TTC

Considérant que la société Sandrine Traiteur demande un acompte de réservation de 10% à l'acceptation et 40% un mois avant.

Considérant le court délai entre la réservation et la date de l'évènement

Monsieur le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'accepter** le devis de la société Sandrine Traiteur n°20250304 pour un montant de 3 580,00€ TTC

Article 2 : **D'accepter** le versement d'un acompte de réservation de 50% correspondant au 10% à l'acceptation du devis + 40% un mois avant sachant que le délai entre l'acceptation et le jour de la manifestation est de moins d'un mois.

Article 3 : **De Préciser** le montant de l'acompte de réservation à hauteur de 50% est donc de 1 790,00€ TTC

Article 4 : **De dire** que le solde d'un montant de 1 790,00€ TTC sera versé à la livraison.



2025

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX
Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 20 mars 2025

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 20 mars 2025